

Référence de l'action :
57202200292, Session 6

Mixte (Cas cliniques) 8H | SUR SITE

Mardi 10 mai 2022

20h00 - 23h00

INSCRIPTION

La date limite d'inscription est le **samedi 07 mai 2022**. Le nombre de place étant limité, inscrivez-vous dès maintenant ou contactez votre coordinateur régional.

LIEU*

Restaurant la Ferme de Malte, 11 rue Jules Tetrel
50800 VILLEDIEU LES POËLES

EXPERT(S)

Professeur CARRE François - Spécialiste du sport santé et intervenant au Sénat sur la loi Sport Santé, CHU Pontchaillou.

M LEON Alexandre - Activités Physiques Adaptées.

PUBLICS ET INDEMNISATIONS DPC

Médecin généraliste (247,50€), Infirmier (185,68€), Pédicure-podologue (165,00€), Médecin spécialiste (247,50€), Masseur-kinésithérapeute (181,50€)

PRISE(S) EN CHARGE POSSIBLE(S)**

DPC, Personnelle

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS - CONTACTEZ VOTRE COORDINATEUR RÉGIONAL

JAILLET Alexandra
Responsable : Calvados, Manche
0676454756
a.jaillet@eduprat.fr

*Si vous avez des questions sur l'accessibilité à la formation en cas de handicap, n'hésitez pas à contacter Doriane PAULEN à l'adresse mail d.paulen@eduprat.fr.

** Pour toute question à propos du coût de la formation, contacter : contact@eduprat.fr ou 05 56 51 65 14.

**LE SAVIEZ-VOUS ?**

Il existe une application Eduprat Formations

Elle vous permet :

- 1- De trouver une formation proche de chez vous
- 2- Suivre vos formations depuis votre poche
- 3- D'interagir lors des quizz live

TÉLÉCHARGER LA GRATUITEMENT
SUR ANDROID ET IOS



L'ACTIVITÉ PHYSIQUE SUR ORDONNANCE : DE LA THÉORIE À LA PRATIQUE

Formation présentielle

Formation classe virtuelle

Formation e-learning

PRÉ-REQUIS

Aucun

RÉSUMÉ - PROBLÉMATIQUE

L'éducation thérapeutique des patients comprend différents volets : la connaissance de la maladie, de sa thérapeutique, mais aussi un volet diététique et une information voire une prescription depuis peu d'activité physique afin de devenir acteur de sa santé. Cette activité physique adaptée a pour objectif de répondre à une problématique de santé publique bien identifiée : la lutte contre la sédentarité chez les patients porteurs de maladies chroniques dans le but d'améliorer leur qualité de vie et leur santé sur le long terme. L'activité physique a prouvé scientifiquement son efficacité en prévention primaire, secondaire et tertiaire dans les maladies cardiovasculaires, les maladies métaboliques, les pathologies cancéreuses, les dépressions légères à modérées d'où l'intérêt de la mise en place du sport sur ordonnance.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

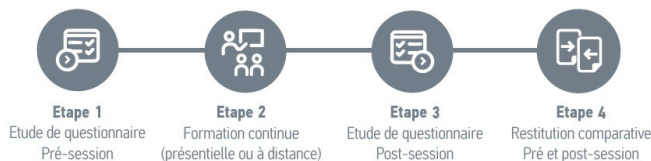
CONNAISSANCES ATTENDUES

- Connaître les bénéfices de l'activité sportive chez le patient porteur d'une maladie chronique
- Connaître les différents décrets d'application et les modalités pratiques de prescription et de réalisation
- Reconnaître les limites, pièges et précautions à envisager avant une prescription d'activité physique

COMPÉTENCES ATTENDUES

- Identifier les patients éligibles
- Être en mesure de proposer une activité physique adaptée dans un contexte de pathologie chronique
- Réaliser le versant « activité physique » de l'éducation thérapeutique en rendant le patient acteur de sa santé
- Assurer un suivi pluridisciplinaire et un parcours de soin individualisé

DÉROULÉ PÉDAGOGIQUE



COMMENT S'INSCRIRE ?

Créer votre profil sur www.agencedpc.fr en vous rendant dans la rubrique « Professionnels de santé » en haut de l'écran > cliquer sur « mon compte » en haut à droite > puis sur « Créer mon compte » > enfin renseigner vos informations.

Pour trouver cette session de formation, aller sur www.mondpc.fr > cliquer sur « Recherche Actions » > renseigner la Référence de l'Action > puis cliquer sur « Rechercher » > cliquer ensuite sur « Détail Action DPC » > puis « s'inscrire » en bas de la page.

Si vous souhaitez financer votre formation autrement que par le DPC, contactez votre coordinateur régional.